

MINISTÈRE DES PENSIONS
Cabinet du ministre
Sépultures Militaires

*Tampon de
réception de la
préfecture du
29 janvier 1927*

LE MINISTRE DES PENSIONS
(Cabinet. – Section des sépultures militaires)
à Monsieur le PREFET *des Ardennes*

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le gouvernement italien est autorisé à rassembler au cimetière de Bligny tous les corps des militaires italiens actuellement inhumés dans de nombreux cimetières nationaux ou communaux du territoire français.

Ces transferts de corps, exécutés par le Service italien des sépultures militaires, doivent être effectués dans le département des Ardennes du 10 février au 10 mars 1927.*

Vous voudrez bien trouver ci-joint la liste des communes en cause.

Je vous serais obligé de bien vouloir appeler sur ce sujet l'attention des Maires des communes en les priant d'accorder aux représentants du service italien toutes les facilités dans l'exécution de leur mission en se conformant aux mêmes règlements qui sont actuellement appliqués aux transferts aux frais de l'état des corps des militaires français morts pendant la guerre :

I. - **Loi du 6 juin 1921** prescrivant : (art. 1) que ces opérations ne peuvent donner lieu à rémunération au profit des communes ou des administrations de pompes funèbres dont le monopole est suspendu en cette circonstance sans donner lieu à indemnité, -(Art.5) que les mêmes dispositions sont applicables aux exhumations, transfert de corps et réinhumations des militaires et marins alliés décédés pendant la guerre.

II. - **Décret du 24 Avril 1920** fixant les indemnités de vacation aux fonctionnaires de police désignés dans chacune commune pour surveiller l'exhumation et la mise en bière des corps des militaires ou marins morts pour la France dont le transfert doit être exécuté aux frais de l'état.

Pr le Ministre et par son ordre
le SOUS-LIEUTENANT MILITAIRE
Chef de la Section
des Sépultures Militaires

VINCENSINI

* Lieux et dates sont manuscrits. Ce type document a été probablement utilisés pour plusieurs départements.

Source : [Archives Départementales des Ardennes](#), pour [historiapalermo.it](#)

Liste numérique des corps des militaires italiens
à regrouper.

Département des Ardennes.

HAYBES.....	identifié.....	1
TREMBLOIS-les-ROCROI.....	identifié.....	1
LAVAL-MORENCY.....	identifié.....	1
AOUSTE.....	inconnus en tombes individuelles.....	3
BAY.....	identifiés.....	1
St-JEAN-aux-BOIS.....	identifiés.....	1
SIGNY-L'ABBAYE.....	identifiés.....	1
ROCQUIGNY.....	identifiés.....	1
ECLY.....	identifiés.....	1
CHATEAU-PORCIEN.....	identifiés.....	1
SEDAN.....	identifiés.....	280
RETHEL.....	identifiés.....	84
NOYERS – PONT-MAUGIS.....	identifiés.....	1
POIX - TERRON.....	identifiés.....	2
LA NEUVILLE A MAIRE.....	identifiés.....	1
CHEMERY.....	identifiés.....	4
AUTRE COURT.....	identifiés.....	1
LA BESACE.....	inconnus en tombes individuelles.....	3
OCHES.....	identifiés.....	3
VOUZIERS.....	identifiés.....	2
SAULCES-CHAMPENOISES.....	identifiés.....	1
ASFELD.....	identifiés.....	5

TOTAL..... 339